



President association

Par **Loic350**, le **27/08/2019** à **20:58**

Bonjour,

J'ai créer une association d'aide alimentaire avec mon père à ma copine.

Cependant je souhaite s'avoir si nous pouvons êtres rémunérer au sein de l'association ?

Ma 2ième question j'ai une SAS avec une associée dans le courtage d'assurances et dans la distribution de prospectus.

Je souhaite s'avoir si l'association peut mandaté notre sas pour les services ci-dessus ?

Loic